

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 29 novembre 2010

L'an deux mille dix et le vingt neuf novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : 22 novembre 2010

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 14

Présents : M.MAURIN – VERNET – CHAUSSIGNAND – CORNET – CROZIER – VOLLE – BEUGNET – JOLLIVET - BOUAZZA – DELAUZUN – AUZAS – FIALON – HILAIRE.

**Excusés : - M. TESTON a donné procuration à Mme BEUGNET
- Mme SALA.**

M. CHAUSSIGNAND, Jean-Luc a été élu secrétaire

Objet : Tarifs des photocopies à compter du 01/01/11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de fixer le coût des photocopies comme suite à compter du 1^{er} janvier 2011.

- Tarifs applicables aux particuliers : avec encaissement au moyen de tickets
 - Format A4 recto = 0.25 €
 - Format A4 recto – verso = 0.50 €
 - Format A3 recto = 0.50 €
 - Format A3 recto- verso = 1.00 €

- Tarifs applicables aux associations : avec encaissement annuellement sur facture
 - Format A4 recto = 0.13 €
 - Format A4 recto – verso = 0.26 €
 - Format A3 recto = 0.26 €
 - Format A3 recto- verso = 0.52 €

Le Conseil Municipal précise que les photocopies de livrets de famille et pièces d'état civil seront gratuites.

Le Conseil Municipal précise que les photocopies des documents administratifs seront facturées 0.18 € par format de page A4 conformément à l'arrêté ministériel du 01 octobre 2001 (JO n°228 - page 15496). L'encaissement sera réalisé au moyen de facture.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 29 novembre 2010.

POUR COPIE CONFORME
ALBA LE 30 NOVEMBRE 2010
LE MAIRE
Pierre MAURIN